

 KKS | CRCS | CICS |

 Konferenz der kantonalen Sportbeauftragten

 Conférence des répondantes et répondants cantonaux du sport

 Conferenza delle rappresentanti e dei rappresentanti cantonali dello sport

 Conferenza da las incumbensadas e dals incumbensads chantunals da sport

Eine Fachkonferenz der Kantone (EDK) | Une conférence spécialisée des cantons (CDIP)

7 novembre 2025

# Rapport annuel 2025 de la Conférence des répondantes et répondants cantonaux du sport (CRCS)

**Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale le 2 décembre 2025**

## Mot du président

*Membre du Comité directeur responsable : Patrik Baumer, chef du service des sports, canton de Saint-Gall*

### **Fin des travaux d'élaboration de la stratégie de la CRCS**

Après trois ans de travaux, la dernière partie de la stratégie a été finalisée à l'occasion de la conférence d'automne de 2025. Outre des objectifs, des mesures ont été définies pour les années 2026 et 2027. Grâce aux préparatifs achevés par le groupe de réflexion chargé de la stratégie, les membres de la CRCS ont à nouveau pu s'entretenir deux fois cette année sur la question de la collaboration intercantonale. Petit à petit, ils ont pu établir une vision, une mission et des valeurs communes accompagnées d'indications.

### **Institutionnalisation des rencontres annuelles informelles entre les conseillères et conseillers d'État chargés du sport jusqu'à 2029**

Lors de sa séance du 8 mai dernier, le Comité de la CDIP a acquiescé à la demande formulée dans une déclaration, visant à organiser tous les deux ans un échange informel entre les conseillères et conseillers d'État chargés du sport. Ces rencontres auront lieu en alternance avec la journée de Macolin, organisée par l'Office fédéral du sport (OFSPO). Elles ont vocation à faire office de plateforme intercantonale pour l'échange d'informations et d'expériences, et contribuent au dialogue à l'échelle nationale dans le domaine du sport.

Les rencontres de 2027 et 2029 serviront de test et seront ensuite évaluées.

La conseillère d'État saint-galloise Bettina Surber s'est proposée pour chapeauter l'organisation de la rencontre de 2027. Il est prévu que cette tâche incombe au canton du président ou de la présidente de la CRCS.

### **Maintien des taux de subventionnement J+S par le Conseil fédéral – grâce à la mobilisation massive du monde du sport !**

Cet été, le creux médiatique habituel a été comblé par les réactions à l'annonce de l'OFSPO concernant la réduction des subventions J+S à compter de 2026. L'annonce a été faite à Unterterzen, à l'occasion de la conférence d'été, et l'indignation nationale a fait grand bruit. Le Comité directeur de la CRCS a établi un modèle de prise de position à l'attention des membres de la CRCS (en savoir plus à la p. 3). Le 12 septembre 2025, le Conseil fédéral a décidé de soumettre au Parlement une augmentation du budget pour J+S. La discussion budgétaire décisive aura lieu à la session d'hiver, en décembre 2025.

### **Transparence de la communication avec la nouveauté Info CRCS**

À la lumière du processus stratégique de la CRCS, il est apparu que les organisations partenaires nationales de la CRCS ne recevaient pas d'informations officielles de cette dernière en dehors des conférences d'été et d'automne. Afin de remédier à cette situation, le secrétariat de la CRCS envoie désormais régulièrement des nouvelles sur la CRCS aux personnes concernées. Il est principalement question des décisions que prend le Comité directeur lors de ses séances ou des discussions qu'il y mène.

### **Collaboration des représentantes et représentants des cantons au sein des nouveaux organes**

Le secrétariat a lancé plusieurs appels à candidatures afin de mandater des représentantes et représentants des cantons au sein des nouveaux organes des institutions partenaires. Huit personnes issues de sept cantons font partie des groupes de travail consacrés au territoire et à l'environnement, à l'innovation et au développement, à l'enthousiasme, à la personnalité, au lien humain, à la santé, ainsi qu'à la force physique, mentale et émotionnelle. Leur objectif est de contribuer à l'élaboration de la stratégie 2040 de Swiss Olympic et de l'OFSPO en faveur de l'encouragement du sport et de l'activité physique. Deux personnes représentant les cantons font partie d'un groupe de réflexion de l'OFSPO pour la pérennisation des grandes manifestations sportives.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui s'engagent à l'échelon national ou intercantonal en marge de leurs postes et de leurs tâches au canton.

## Domaine Jeunesse+Sport

*Membre du Comité directeur responsable : Alessandro Lava, chef du service des sports, canton du Tessin*

### Première séance de réflexion sur deux jours avec l'unité Sport des jeunes et des adultes (JES) de l'OFSPPO

Afin que les membres du groupe de travail J+S de la CRCS puissent échanger activement une fois par année avec la direction de l'unité JES de l'OFSPPO sur les questions concernant J+S, une séance de réflexion a été organisée sur deux jours en avril, à Andermatt. Ce nouveau format s'est révélé utile. Les discussions ont notamment porté sur les canaux d'échange et la collaboration (groupes de travail J+S), certains aspects de la formation des cadres, les possibilités de développement de J+S à moyen et long termes et la planification pour le domaine J+S en vue de la conférence d'été 2025.

### J+S, pilier de la promotion du sport en Suisse : il faut absolument éviter les mesures d'économie

Dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération, le Conseil fédéral a prévu des coupes annuelles de 2 millions de francs dans le domaine J+S. L'OFSPPO a en outre annoncé que, sans augmentation budgétaire à partir de 2026, il faudrait réduire les taux de subventionnement de 20 %.

Le modèle de prise de position de la CRCS du 27 juin 2025 indique que les services et offices cantonaux des sports sont chargés de la mise en œuvre de J+S aux côtés des communes et d'organisations privées. Les cantons y consacrent une part importante de leurs ressources dédiées à l'encouragement du sport et de l'activité physique. C'est pourquoi ils sont particulièrement intéressés à ce que le programme à succès conjoint continue de bénéficier d'un soutien suffisant de la part de la Confédération et des cantons. Les fonds engagés dans le programme J+S ne correspondent pas à des dépenses de luxe, mais doivent être considérés comme les piliers d'une politique de prévoyance en matière de santé, d'éducation et d'intégration. Les cantons, et plus précisément leurs services et offices des sports, assument leur part de responsabilité dans le partenariat avec la Confédération concernant le programme J+S en organisant et en administrant des cours et en faisant office de points de contact et de centres de compétences. Diminuer les subventions à l'échelon national risque de donner un signal politique qui soit mal interprété, comme une incitation à réduire les prestations et les ressources pour J+S y compris au niveau cantonal. Le Parlement doit se prononcer en décembre 2025 sur l'augmentation du budget et le crédit supplémentaire prévu pour J+S proposés par le Conseil fédéral.

### Adaptations au sein des groupes de travail chargés de J+S et de la bonne gouvernance dans les organes

Pour la première fois, le secrétariat de la CRCS recense de façon systématique les représentantes et représentants des cantons siégeant dans les nombreux groupes de travail J+S, en précisant la durée de leurs mandats respectifs. D'un commun accord avec le groupe de travail J+S de la CRCS et l'unité JES de l'OFSPPO, les groupes de travail Sport scolaire et Allround vont fusionner. La conférence esa fusionnera avec la conférence J+S à partir de 2027. L'équipe d'expertes et experts esa sera dissoute. Un nouveau groupe de travail Diversité sera mis sur pied. Ce dernier, de même que le groupe de travail Prévention, ne requiert pas de représentation des cantons, mais accueille volontiers des spécialistes du domaine. En règle générale, les personnes représentant les cantons peuvent siéger dans les groupes de travail pour une durée maximale de huit ans.

### Situation difficile pour les projets de développement

Au fil des trois dernières années, il a fallu renoncer à la variante de développement complet envisagée dans le cadre de l'Agenda J+S 2025 (J+S 3.0). Certaines orientations stratégiques auraient nécessité nettement plus de subventions à long terme ainsi qu'une augmentation du crédit de fonctionnement de J+S. Les domaines suivants n'ont pas pu être ou ne seront pas mis en œuvre :

- Solution nationale pour les moniteurs-assistants/monitrices-assistantes, la principale revendication des cantons

- Ouverture de nouveaux groupes cibles et assouplissement des conditions d'admission pour les organisateurs et organisatrices de formations pour les jeunes J+S
- Admission de nouveaux sports dans le programme J+S, avec intégration dans la conception de la formation
- Développement du système de subvention pour la formation des jeunes et des cadres

**Pas de désenchevêtrement pour J+S : poursuite de la collaboration éprouvée de la Confédération et des cantons**

La Confédération a lancé le programme de désenchevêtrement 2027. Le Contrôle fédéral des finances envisageait de subdiviser le programme J+S et de répartir son financement entre la Confédération et les cantons. Néanmoins, étant donné que J+S constitue depuis sa création, en 1972, une tâche commune classique et concluante, le Secrétariat général de la CDIP et l'OFSPO ont pu empêcher que cette collaboration éprouvée ne soit dissoute. La conduite du programme, y compris son subventionnement uniformisé à l'échelon national, revient à l'OFSPO, tandis que les cantons assument les tâches de mise en œuvre et de contrôle partiel. Il convient de ne pas remettre en cause ces fondements et ces acquis.

## Domaine Éthique et stratégie

Membre du Comité directeur responsable : Marc Ringgenberg, responsable du Centre de compétences pour le sport, canton de Berne

### Dernière étape du processus stratégique : des objectifs aux mesures

À l'occasion de la conférence d'été 2025, les membres de la CRCS ont approuvé les valeurs communes suivantes : courage, ouverture d'esprit, fiabilité, coopération, engagement et transparence. Des ateliers ont aussi permis de discuter des objectifs pour les années 2026–2027, notamment en fonction de ces valeurs. Les huit flux de valeur formulés par l'OFSCO et Swiss Olympic au printemps 2025 dans le cadre du projet *Encouragement du sport et de l'activité physique en Suisse 2040* ont également été pris en compte dans ces discussions. Le groupe de réflexion de la CRCS chargé de la stratégie a rassemblé les idées, les a évaluées et a formulé des objectifs et des mesures communs. Il est prévu d'en discuter, de les finaliser et de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale de la CRCS lors de la conférence d'automne du 2 décembre 2025.

### Échange de données avec Swiss Sport Integrity (SSI) et la Fondation Tribunal du sport suisse (Swiss Sports Tribunal, SST)

Après un premier échange entre le Comité directeur et le directeur de Swiss Sport Integrity en 2024, un autre entretien a eu lieu en 2025 avec cette fois-ci le directeur de SST. Ces échanges font suite à l'envoi aux membres de la CRCS, de la part de SST, d'une lettre intitulée *Transmission aux cantons des sentences arbitrales et des décisions du Tribunal du sport suisse*. Les membres de la CRCS y étaient invités à entamer un dialogue avec SST en vue de potentiellement conclure un accord. L'idée est la suivante : si les cantons souhaitent que le Tribunal du sport suisse leur transmette des données sur ses décisions et sentences arbitrales afin qu'ils puissent remplir leur mandat d'encouragement du sport de façon plus pertinente, ils doivent conclure un accord en ce sens avec SST. Cet accord doit être conforme aux dispositions cantonales en matière de protection des données. Le règlement d'arbitrage de SST sera adapté de sorte que les cantons puissent eux aussi échanger des données avec SST.

### Prévention dans le sport suisse : les déléguées et délégués cool and clean et leur mission

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) a envoyé une information indiquant que la demande de Swiss Olympic visant à poursuivre le programme *cool and clean* pour la période 2026–2029 a été rejetée. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, le FPT ne soutiendra donc plus le programme de Swiss Olympic. La raison principale de ce refus tient au fait que la prévention structurelle n'est pas jugée suffisamment prioritaire dans le programme de Swiss Olympic. Le FPT entend à l'avenir redistribuer les fonds dont il dispose pour la prévention du tabagisme dans le sport entre l'ensemble des organisations qui souhaitent agir en faveur de la prévention structurelle dans le sport suisse.

La CRCS s'inquiète des conséquences de cette décision. Actuellement, presque tous les cantons ont des déléguées et délégués *cool and clean*. Au cours des vingt dernières années, un réseau bien rodé a pu se mettre en place et a contribué à développer la prévention dans le domaine du sport. Avec l'annonce du FPT, ce réseau risque de rapidement décliner, de même que l'immense savoir-faire dont disposent Swiss Olympic et les cantons. Avec l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS), la CRCS a envoyé une lettre au FPT, lui signalant qu'à l'exception de Swiss Olympic, il n'existe pas d'organisation nationale indépendante des disciplines sportives qui offre un accès équivalent au sport organisé en Suisse.

En lien avec les révisions stratégiques en cours menées par Swiss Olympic et l'OFSCO ainsi qu'avec le projet *Encouragement du sport et de l'activité physique en Suisse 2040*, il convient de réfléchir de manière générale à la place que la prévention (soutenue financièrement) doit occuper dans le sport (où, comment) et de préciser à qui il incombe d'en assumer la responsabilité.

## Domaine Sport scolaire

Membre du Comité directeur responsable : Martin Leemann, chef du service des sports, canton de Thurgovie

### **Pas d'actualisation de la déclaration de la CDIP sur l'éducation au mouvement et la promotion de l'activité physique à l'école (2005) ni de son complément (2008)**

Les deux documents ne sont plus à jour : depuis leur publication, le concordat HarmoS est entré en vigueur, les plans d'études régionaux ont été mis en œuvre et la CDIP a adopté le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). À la demande du groupe de travail Sport scolaire de la CRCS, le Comité directeur a chargé le secrétariat de la CRCS de solliciter un mandat de révision auprès du Comité de la CDIP en mai 2025. La responsabilité de la mise en œuvre concrète incomberait au groupe de travail.

En octobre 2025, l'Assemblée plénière de la CDIP a décidé de ne pas actualiser la déclaration ni son complément, mais de ne pas les révoquer non plus, au motif que les déclarations de la CDIP ne sont généralement ni abrogées ni renouvelées. En outre, le complément sur l'apprentissage de la natation est le fruit d'un processus long et important. Les fondements de la déclaration et de son complément restent ainsi valables dans leur forme actuelle. Le complément relatif à l'apprentissage de la natation revêt notamment une importance juridique particulière.

### **Évaluation des demandes de l'OFSCO**

Conformément à l'art. 54b de l'ordonnance du Conseil fédéral du 23 mai 2012 sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (ordonnance sur l'encouragement du sport, OESp), l'OFSCO demande à la CDIP/à la CRCS de prendre position sur les demandes d'aides financières émanant d'institutions privées pour la formation et la formation continue des enseignantes et enseignants donnant les cours d'éducation physique.

Le groupe de travail Sport scolaire de la CRCS a traité cinq demandes à l'attention de la CRCS, parmi lesquelles quatre lui ont semblé dignes d'être soutenues. La demande de l'association *Schulsportnetzwerk* (concernant la formation continue et, plus précisément, la qualité et la compétence dans le sport à l'école professionnelle) a reçu un soutien sous certaines réserves : l'attractivité de la formation continue doit être améliorée pour les enseignantes et enseignants de toutes les régions linguistiques, de sorte à accroître leur participation.

La demande du Réseau de didactique de l'éducation physique et sportive (contribution de soutien au Congrès du REDEPS en 2025 « Évaluer, juger et noter en éducation physique et sportive : de l'école primaire à l'enseignement supérieur » à la HEP de Zurich) a été pleinement approuvée.

Au motif qu'elle relève de la promotion de la santé, le groupe de travail a recommandé de rejeter la demande de RADIX (série de formation continue « Cour verte – des cours de récréation et de jeux proches de la nature », « Cour verte » en abrégé).

La demande de la *fit4future foundation*, concernant des formations continues et des ateliers pour le corps enseignant, des séances d'introduction pour les enseignantes et enseignants des écoles qui viennent de rejoindre le projet, ainsi que des initiations à l'utilisation du matériel pour l'ensemble des équipes scolaires et leurs élèves, a été soutenue avec une petite réserve (pas de subventions pour le matériel de sport).

La demande de RADIX concernant la formation continue, la mise en réseau ainsi que l'échange, la préservation et le traitement des connaissances par Purzelbaum<sup>Schweiz</sup> pour les années 2026–2029 a également reçu l'approbation du groupe de travail. Grâce à une subvention unique de départ, le projet s'intègre depuis 2021 dans la structure du programme ordinaire des hautes écoles pédagogiques (HEP) suivantes : Berne, Saint-Gall, Schwytz, FHNW, Zurich, Thurgovie, Schaffhouse, Zoug et Lucerne. La PHGR est la dernière HEP à avoir intégré Purzelbaum dans la formation de manière permanente.

### **Les trois heures de sport obligatoires, seule possibilité de désenchevêtrement entre la Confédération et les cantons dans le domaine du sport**

Selon le mémorandum soumis au Comité de la CDIP pour le point 13 de l'ordre du jour de sa séance du 11 septembre 2025, le rapport intermédiaire retient la proposition suivante pour la poursuite du projet Désenchevêtrement 27 dans le domaine du sport : pas de réglementation fédérale (cours de sport obligatoire).

Le Comité directeur est convaincu que les trois heures de sport hebdomadaires sont essentielles, non seulement pour acquérir les compétences fixées dans les plans d'études régionaux en matière d'activité physique et de sport, mais aussi du point de vue de la promotion de la santé et de la prévention. Il convient donc de maintenir telle quelle cette obligation.

Celle-ci contribue par ailleurs de manière significative à garantir des infrastructures sportives modernes. En abolissant cette obligation, il se pourrait que la pression exercée sur les cantons et les communes pour qu'ils développent les installations sportives des écoles en fonction de la croissance démographique diminue, ce qui aurait à son tour des conséquences négatives pour la mise à disposition de telles installations pour les clubs sportifs. En outre, des normes similaires établies à l'échelon national s'appliquent aux infrastructures sportives existantes.

### **Évolution des besoins en matière d'utilisation des vestiaires et des douches**

Lors d'une séance du groupe de travail Sport scolaire, l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP) a présenté les résultats d'une étude sur les vestiaires et les sanitaires dans les salles de sport. Il en ressort que les vestiaires collectifs traditionnels ne répondent plus aux besoins actuels des enfants et des jeunes. Les recommandations de l'ASEP pour les nouvelles constructions et les rénovations sont compréhensibles. Le groupe de travail juge qu'il serait utile d'intégrer ces recommandations dans la publication 201 *Salles de sport – Principes de planification* de l'OFSPO. Puisqu'il n'est pas question uniquement des vestiaires et des douches, mais aussi des toilettes et de leur accès, la révision de la publication 201 pourrait prendre un certain temps et demander des clarifications préalables.

### **Révision des plans d'études cadres cantonaux pour les gymnases : option spécifique ou complémentaire sport**

Le groupe de travail Sport scolaire de Suisse romande (CRTS-EPS) a formulé une prise de position concernant la discipline du sport dans les nouveaux plans d'études cantonaux pour la formation gymnasiale.

Le groupe de travail invite les collègues responsables du sport scolaire dans les régions à se manifester auprès des services cantonaux compétents en la matière. Dans certains cantons, il sera trop tard ; les décisions quant au choix des disciplines fondamentales et options complémentaires au gymnase ont déjà été prises. Les canaux et points de contact dépendent de chaque canton. Une vue d'ensemble proposée par l'ASEP et de premiers retours d'expérience montrent que l'introduction des options spécifique et complémentaire sport dépend parfois de certaines personnes. La plupart des cantons prévoient une option complémentaire sport, mais pas nécessairement une option spécifique.

## Domaine Sport de compétition, sport-handicap et inclusion

*Membre du Comité directeur responsable : Lars Reichlin, chef du service des sports, canton de Schwytz*

### **Cofinancement par les cantons des Jeux paralympiques d'hiver 2038 en cas d'organisation par la Suisse**

Tandis que les Jeux olympiques d'hiver 2038 devraient être financés principalement par des moyens privés, l'association chargée de l'organisation des Jeux paralympiques d'hiver est tributaire d'un financement conjoint des pouvoirs publics. D'après l'étude de faisabilité disponible actuellement, les coûts des Jeux paralympiques 2038 sont estimés à quelque 240 millions de francs. L'objectif de l'association est de faire en sorte que le financement soit pris en charge à parts égales par l'État (Confédération et cantons) et par d'autres sources. Dans l'optique d'un financement durable, la Fondation suisse pour l'encouragement du sport (FSES) a plaidé en faveur d'une solution prévoyant que la contribution des cantons soit prélevée sur les bénéfices nets des sociétés de loterie. L'idée est de verser chaque année pendant douze ans (2027–2038) 5 millions de francs sur un fonds prévu à cet effet. Pour permettre ce financement, le règlement de la fondation doit être adapté. La CRCS a apporté une contribution importante à cet égard en sensibilisant les représentantes et représentants politiques concernés (membres de la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent, CSJA) et en les faisant profiter de son expertise.

### **Concilier formation et sport de compétition : la prise en charge intercantionale des contributions aux frais de scolarité comme potentiel héritage**

La CRCS s'est repenchée sur la question des frais de scolarité et est parvenue à la conclusion qu'il faut pouvoir en discuter à l'échelon national. Deux occasions intéressantes pourraient s'y prêter au cours des prochaines années : soit dans le cadre des objectifs d'héritage des Jeux olympiques d'hiver 2038, soit dans celui du projet *Encouragement du sport et de l'activité physique en Suisse 2040*.

### **Échange d'expériences avec Swiss Olympic sur l'inclusion**

L'organe de Swiss Olympic spécialisé dans l'inclusion a organisé pour la première fois un échange d'expériences national. Diverses personnes représentant plusieurs fédérations sportives, services cantonaux du sport, l'OFSPPO, la CRCS et d'autres organisations y ont participé, afin d'apprendre les uns des autres et de partager leurs bonnes pratiques. Les échanges, la clarté de la communication et le développement d'un réseau national ont largement contribué à la réussite de l'événement. L'objectif est de formuler des approches concrètes pour le développer et mettre en œuvre une meilleure inclusion dans le sport organisé.